



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Paris

Question écrite n° 6444

Texte de la question

M Alain Madelin appelle l'attention de M le ministre de la défense sur le financement des travaux de l'hotel des Invalides. En effet, cette depense, d'une cinquantaine de millions de francs, demeure entierement a la charge du ministere de la defense alors qu'il avait ete envisage que le departement de la culture y participe. Compte tenu des difficultes que le budget de la defense risque de connaitre il lui demande s'il ne serait pas plus conforme a la realite budgetaire que le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, conformement a ce qui avait ete prevu initialement, prenne une quote-part de ces travaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux de restauration des monuments historiques affectes au ministere de la defense sont finances a parite par le ministere de la defense et le ministere charge de la culture. Les travaux concernant l'hotel national des Invalides ne font pas exception a cette regle. A cet egard, les credits budgetaires d'un montant de cinquante millions de francs en autorisations de programme, prevus au titre de 1989 et qui permettront principalement de redorer le dome, representent le montant global de la participation paritaire des deux departements ministeriels.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6444

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3488